

OAA ESPOIR CALIN

MRC ROCHER-PERCÉ

VOTRE LICENCE POUR CHIEN

Toute personne qui est gardien d'un chien dans les limites de la municipalité doit le faire enregistrer, numéroté, décrire et licencier au local d'OAA Espoir Câlin, qui doit tenir un registre à cette fin, et ce, dans un délai de trente (30) jours de l'acquisition du chien ou suite à un déménagement.

Le coût d'une licence est de 15\$ renouvelable chaque année.

Un nombre maximum de trois (3) chiens demeurant à la même adresse est accepté, sauf en ce qui concerne l'éleveur et le propriétaire d'attelage à des fins sportives.

Tout chien errant récupéré par OAA Espoir Câlin est gardé pendant une période de quarante-huit (48) heures ouvrables. S'il n'est pas réclamé à l'intérieur de ce délai, cet animal est réputé abandonné et pris en charge par l'organisme.

Le gardien devra payer les frais suivants pour récupérer son chien qui a été trouvé errant:

- Frais de ramassage : 30 \$
- Frais de séjour : 10 \$ par jour
- Coût de la licence s'il y a lieu

Le propriétaire ou gardien d'un chien qui contrevient à l'un des éléments inscrits plus haut, est passible d'une amende de 250 \$ à 750 \$, s'il s'agit d'une personne physique, et de 500 \$ à 1 500 \$, dans les autres cas.

COMMENT OBTENIR UNE LICENCE POUR MON CHIEN

Tout se fait sur notre site web :
www.oaaespoircalin.com/licence-chien

1. Compléter la demande de licence en ligne sur notre site web

2. Acheter une médaille selon l'une des méthodes suivantes :

- Dans la section "Boutique" du site
- En personne, au refuge durant nos heures d'ouverture
- Par virement Interac à l'adresse courriel de l'organisme avec le mot de passe : médaille

Pour signaler un problème:

le comportement d'un chien vous incommode, il semble perdu, en danger ou blessé, communiquez avec nous

NOS INFORMATIONS

Adresse : 500 Grande Allée Ouest, Grande-Rivière

Courriel : ooo.espoircalin@hotmail.com

Téléphone : 418-385-1770

